



Disraeli

AVIS DE PROMULGATION

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS DE PROMULGATION est donné de ce qui suit :

Le 11 août 2025, le conseil municipal de la Ville de Disraeli a adopté le Règlement numéro 730 amendant le Règlement de zonage numéro 641.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 17 septembre 2025.

DONNÉ ET AFFICHÉ À DISRAELI, CE 17^E JOUR DE SEPTEMBRE 2025.

Kim Côté
Directrice générale et greffière

Certificat de publication

Je soussignée, Kim Côté, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Disraeli, certifie que j'ai publié le présent avis sur le site Internet de la ville au www.villededisraeli.ca et affiché une copie à l'hôtel de ville, 17^e jour du mois de septembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17^e jour du mois de septembre 2025.

Kim Côté
Directrice générale et greffière